



PRÉFET DE L'INDRE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction départementale des territoires

connaître, analyser, accompagner les territoires urbains et ruraux





**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etat des lieux des projets photovoltaïques au sol dans l'Indre



Projets photovoltaïques au sol – 1^{er} janvier 2026 (>1 MWc)

Au 1er janvier 2026, le département de l'Indre compte 116 projets photovoltaïques au sol de plus de 1 MWc, représentant une capacité totale de 2 381 MWc.

19

projets en **service**
192 MWc (+2
projets en 2025)

33

projets **autorisés**
619,27 MWc
(+ 14 projets en 2025 ; + 229 MWc),
dont 4 en sites dégradés, ancienne
carrière, ancienne décharge,
10 en terrains agricoles mais non soumis au
décret agrivoltaïque

64

projets en **instruction**
1569 MWc

(+ 22 projets en 2025 ; dont
12 déposés en décembre 2025
2/3 agrivoltaïque (au sens du
décret)
7 hors terres agricoles)

2 projets **refusés** en 2025

sur terres agricoles, hors agrivoltaïsme : → à Bélâbre (contentieux TA, décision 2026 : à autoriser), ; → 1 à Châtillon-sur-Indre à redéposer en agrivoltaïsme

1 projet autorisé (Dun-le-Poëlier) : 3 recours devant le TA, autorisation maintenue, appel devant la CAA de Bordeaux / 2 projets refusés en 2022 (Velles, Saint-Cyran-du-Jambot) : autorisation demandée par le tribunal en 2025

65

projets **émergents** dont
90 % sur terres agricoles

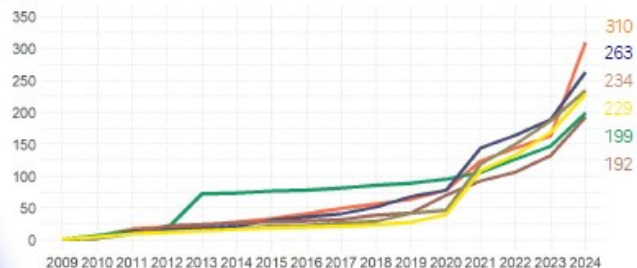
Répartition des projets photovoltaïques de l'Indre par strates de surfaces (%)								Total Surfaces (ha)	Moyenne (ha)
	Entre 1 et 10 ha	Entre 10 et 30 ha	Entre 30 et 50 ha	Entre 50 et 70 ha	Entre 70 et 100 ha	Entre 100 et 200 ha	200 ha et +		
En service	57,9	42,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	192,77	10,1
Autorisés	54,5	27,3	6,1	12,1	6,1	3,0	0,0	619,27	18,8
En cours d'instruction	25,0	26,6	15,6	23,4	4,7	1,6	3,1	1569,06	24,5
Emergent	29,5	47,5	34,4	9,8	4,9	0,0	3,3	2163,37	35,5
Selon projets avec surfaces connues à la DDT au 1/01/26									
								Projets multi-sites (2)	



Évolution de la puissance photovoltaïque par département :

en Centre-Val de Loire

Unité : MW



9

Source : ODACE, Lig'Air/OREGES : données 2022 - SDES : données 2024
 Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire - SCATEL/MMCD, février 2025

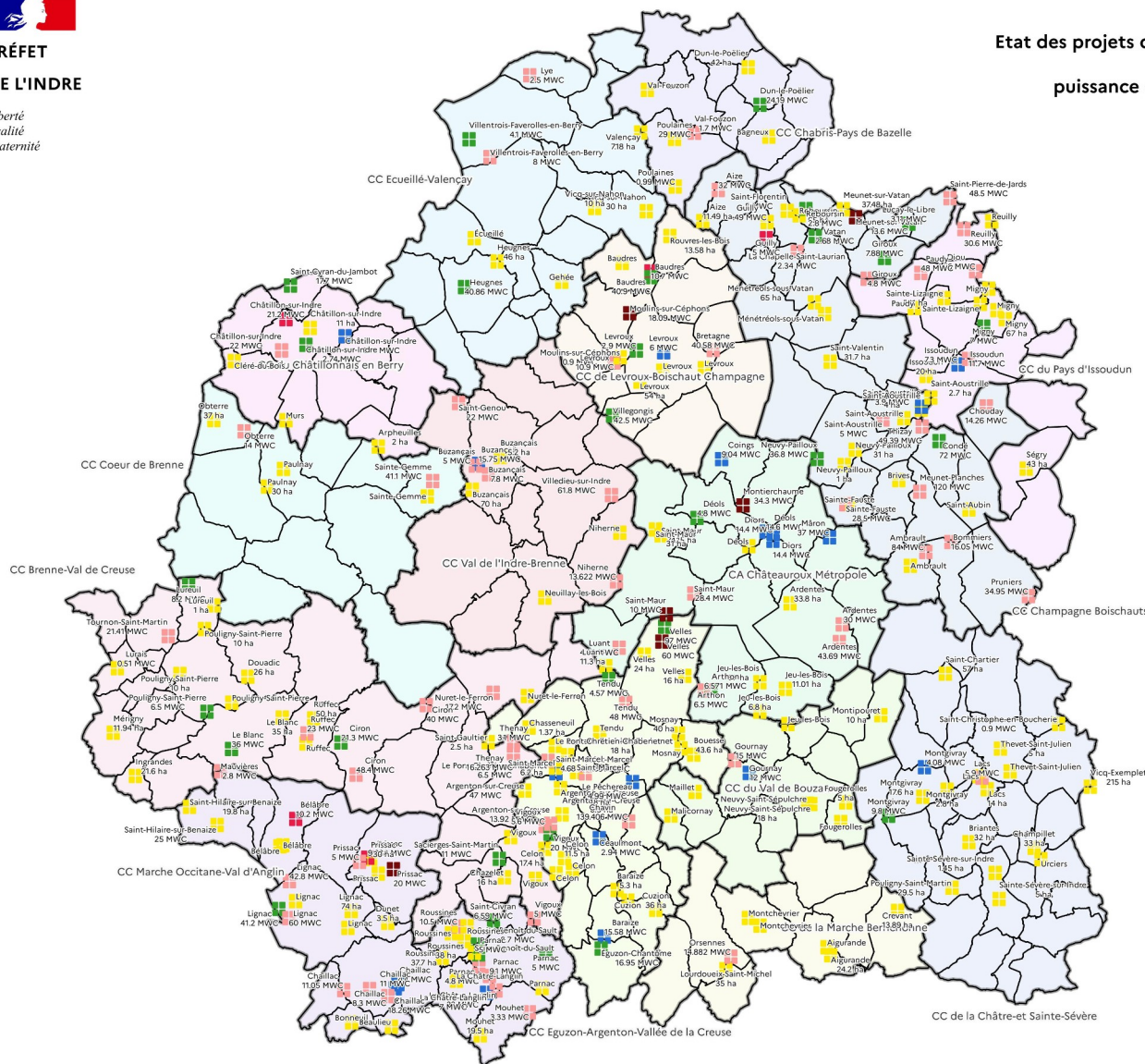
Extrait Panorama énergie-climat
 Centre Val de Loire – DREAL
 août 2025 (données 2024)



PREFET
DE L'INDRE

Liberté
Egalité
Fraternité

Etat des projets de photovoltaïque au sol dans l'Indre
au 1er janvier 2026
puissance des projets supérieure à 1MWc



"statut"	mw	"statut"	surface_ha
Autorisé	619,27	Emergent	2163,37
En cours d'instruction	1569,06		
En service	192,77		
Refusé	56,73		

Parc sur surface agricole

"statut"	mw	"statut"	surface_ha
Autorisé	434,19	Emergent	2108,17
En cours d'instruction	1523,6		
En service	21,75		
Refusé	31,4		

Etat parc PV

- Abandonné
- Autorisé
- Emergent
- En cours d'instruction
- En service
- Refusé
- Retiré

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 13/01/2026

SITE_INDUSTRIEL_PRODUCTION\N_SITE_PHOTOVOLTAIQUE

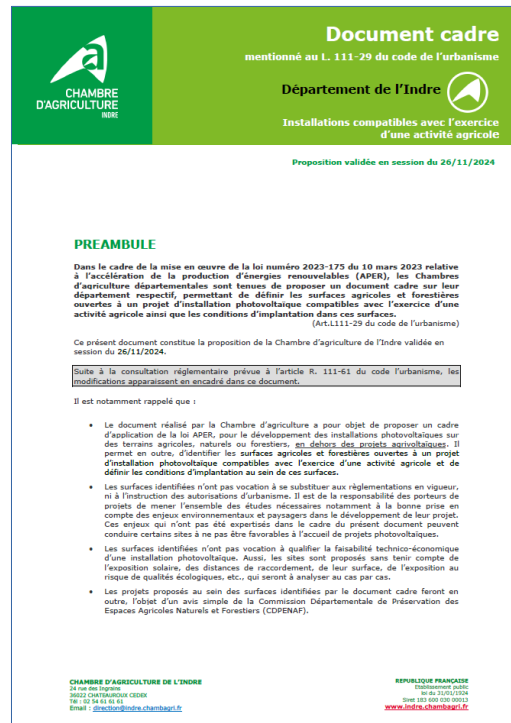
q_parc_photovoltaique_036

Principales actualités 2025

→ **Approbation du document-cadre** - Arrêté préfectoral du 3 juillet 2025, applicable depuis le 4 août 2025

Le document-cadre du département de l'Indre, c'est :

- une liste de parcelles listées et cartographiées des sols réputés incultes ou non exploités depuis le 10 mars 2013.
- d'une liste ouverte énumérée à l'article R. 111-58 du Code de l'urbanisme répondant à des caractéristiques spécifiques, ce sans préjudice des deux articles précédents (parcelle non exploitée à moins de 100 mètres d'un bâtiment agricole, site pollué, friche industrielle, ancienne carrière sauf en cas de prescription de remise en état agricole ou forestière, ancienne mine, ancienne installation de stockage de déchets, ancien aérodrome, délaissé fluvial, portuaire, routier ou ferroviaire, plan d'eau, etc).

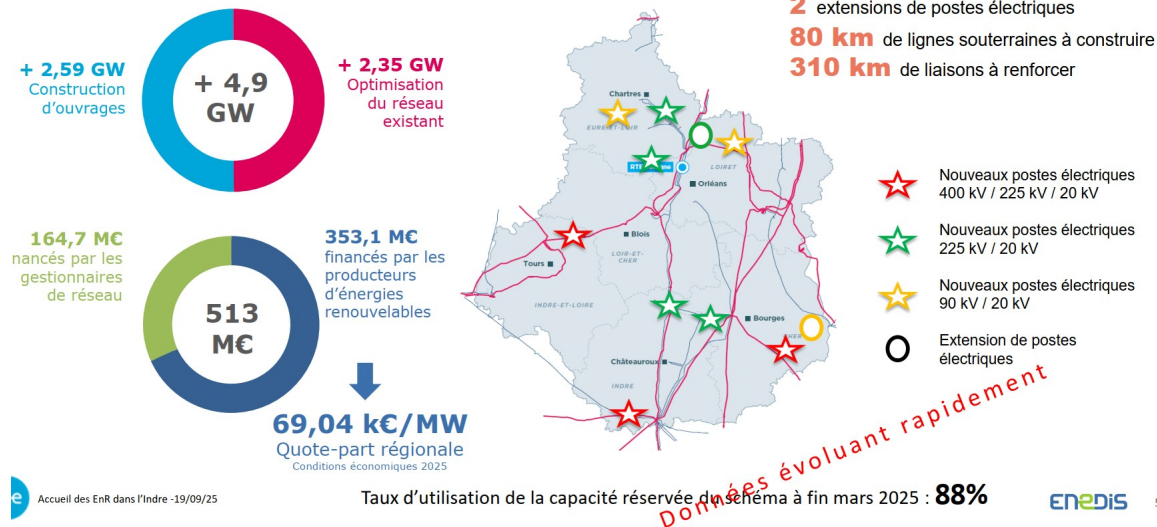


Principales Actualités 2025

→ Saturation des raccordements électriques

- Problématique généralisée à l'échelle du département

Mars 2023 : entrée en vigueur Février 2025 : adaptation



- S3RENr : projet de création de postes sources - « Indre 1 » +310MW (Chéry -18) mise en service 2029, « Indre 2 » : concertation a débuté prévu pour 2030, Indre Sud, prévu pour 2032. + création de ligne RTE 400Kv Eguzon-Marmagne (en cours pour 2032)
- Révision S3RENr : amorcée mais interrompue, publication prévue (actuellement) pour début 2028.

Bilan et perspectives photovoltaïque au sol

→ la dynamique de développement/prospection forte dans le département et particulièrement sur surfaces agricoles

→ développement soutenu : en 2025, 49 projets PV présentés en pôle transition énergétique (40 en 2024, 42 en 2023, 20 en 2022)

→ quid des conséquences de la saturation électrique sur la dynamique des projets ?

→ en attente des objectifs régionaux de la PPE3 (décret prévu pour fin 2026)

pour le développement

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE) 2026 - 2035

2035 PAR RAPPORT À 2023

FILIÈRES ÉLECTRIQUES



NUCLÉAIRE

380 TWh/AN

Lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs (EPR 2)* et redressement de la disponibilité du parc existant



ÉOLIEN EN MER

15 GW

Atteindre 15 GW de puissance mise en service en 2035



ÉOLIEN TERRESTRE*

+1,3 GW/AN

Maintien du rythme actuel de développement



PHOTOVOLTAÏQUE*

X3

Multiplier par 3 la puissance installée à l'horizon 2035
Jusqu'à 2028 : Maintien du rythme maximal de soutien public de la PPE2



HYDROÉLECTRICITÉ

+2,8 GW

Hausse de notre capacité en incluant notamment des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

TWh = Térawattheure. Un térawattheure correspond à un milliard de kilowattheures (kWh).
GW = Gigawatt. Un gigawatt correspond à 1 million de kilowatts kW.
*Les rythmes de déploiement pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse en tenant compte notamment des prévisions d'évolution de la consommation d'électricité.

FILIÈRES NON ÉLECTRIQUES



HYDROGÈNE

8 GW

Jusqu'à 8 GW de capacités d'électrolyseurs déployées en 2035



BIOMÉTHANE

X6

Multiplier par 6 la production d'ici 2035



BIOCARBURANTS

X2

Doubler le volume de biocarburant consommé entre 2023 et 2035



CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

X2

Remplacer progressivement la chaleur consommée d'origine fossile par de la chaleur renouvelable et de récupération, en multipliant celle-ci par 2 entre 2022 et 2035



RÉSEAUX DE CHALEUR

X3

Multiplier par 2 à 3 l'énergie fournie par les réseaux de chaleur d'ici 2035 (avec une part d'énergies renouvelables et de récupération atteignant 80%)

+ d'information, contact :

Emilie Plisson-Bougio

Mel : emilie.plisson-bougio@indre.gouv.fr

Tel : 02 54 53 20 57

Direction Départementale des Territoires

connaître, analyser, accompagner les territoires urbains et ruraux



Cité administrative - Boulevard George Sand - CS 60616

36 020 Châteauroux cedex